



DELIBERATION N° 2024018

REALISATION D'UN PUMPTRACK

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES /PERRAUD/BOUCHET/DAMIDAUX
MM. PACCOUD /MOISSON/ MEURENAND / TARPIN/
DURAND/NAULET

1 pouvoir : Mme GIORIA Florine donne pouvoir à BARRE-LOPES Marie-Anne

Date de la convocation

22 mars 2024

Secrétaire de séance : Marie-Anne BARRE-LOPES

Monsieur le Maire expose qu'il est projeté d'implanter un pumptrack dans la zone de sports et de loisirs de la commune.

Le pumptrack permettra un apprentissage et une maîtrise du vélo via les activités proposées par l'éducation nationale. Il permettra également un apprentissage et une activité de loisirs des sports de glisse tels que sont le skateboard et le roller.

Par délibération du 28 mars 2024, le conseil municipal avait acté le projet d'un pumptrack pour montant prévisionnel de 92 610 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire a demandé des subventions :
 - A l'Agence Nationale du Sport pouvant aller jusqu'à 50%,
 - Au département pouvant aller jusqu'à 20%,
 - A la région pouvant aller jusqu'à 10%,
 - Ainsi qu'a tout autre organisme pouvant participer financièrement pour ce projet.

Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour signer l'acte d'engagement et pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,

Le Maire,
Franck TARPIN